11.2.9. Corps des techniciens de l'environnement

11.2.9.1. Liste d'aptitude 2016 pour l'accès au corps des techniciens de l'environnement

LISTE D'APTITUDE 2016 POUR L'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT (TE)

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade de TE par voie d'inscription sur liste d'aptitude les ATE comptant au moins 10 ans de services effectifs dans le corps au 1er janvier 2016.
Les textes de référence	Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 (article 6-3°)
Les règles de gestion	• la LA est établie sans rang de classement et sans liste complémentaire, • la nomination dans le grade de TE est concrétisée au terme d'une mobilité sur le cycle de mobilité suivant l'élaboration de la liste • les maisons d'emplois qui, en fonction des possibilités du service et de l'adéquation profil-poste, souhaitent la requalification du poste d'un lauréat en poste de catégorie B, doivent le publier en « susceptible d'être vacant », seul le titulaire du poste pouvant y être affecté, • les instances paritaires veilleront à faciliter la concrétisation de la promotion des lauréats candidatant sur des postes offerts à la mobilité.

Les informations de la précédente CAPN au titre de l'année 2014

Nbre de promouvables	1163
Nbre d'agents proposés	43
Nbre de postes offerts	7
Nbre de promus	7

Les dates :

Date limite de réception des propositions, toutes spécialités confondues, par le bureau MGS2	30/06/2015
Date prévisible de la CAPP spécialité espaces protégés	29/09/2015
Réception des résultats de CAPP des autres spécialités	
Date prévisible de la CAP nationale	20/10/2015

Les documents à fournir:

- la fiche de proposition
- l'état récapitulatif des agents proposés
- les établissements n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant au bureau MGS2

Les contacts :

Adresse mail : *propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr*

Bureau	MGS 2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe au chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

Notions de services effectifs dans un corps ou un grade : Ne peuvent être pris en compte que les services effectués par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire en position d'activité. Les périodes accomplies en position de détachement sont donc exclues. Celles accomplies à temps partiel sont assimilées à des périodes à temps complet.

11.2.9.2. Tableau d'avancement 2016 pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement

TABLEAU D'AVANCEMENT 2016 AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ENVIRONNEMENT (TSE)

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade de TSE par voie d'inscription au tableau d'avancement les TE ayant au moins atteint le 8ème échelon de leur grade au 1er janvier 2016.
Les textes de référence	Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié (article 11)
Les règles de gestion	• le classement de l'établissement • le parcours professionnel • la manière de servir • les fonctions exercées • l'ancienneté

Les informations de la précédente CAPN au titre de l'année 2014

Nbre de promouvables	198
Nbre d'agents proposés	59
Nbre de postes offerts	6
Nbre de promus	6

Les dates :

Date limite de réception des propositions, toutes spécialités confondues, par le bureau MGS2	30/06/2015
Date prévisible de la CAPP spécialité espaces protégés et réception des résultats de CAPP des autres spécialités	29/09/2015
Date prévisible de la CAP nationale	20/10/2015

Les documents à fournir:

- la fiche de proposition et les 3 derniers comptes rendus d'entretien d'évaluation
- l'état récapitulatif des agents proposés
- les établissements n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant au bureau MGS2

Les contacts :

Adresse mail : *propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr*

Bureau	MGS 2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe au chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

11.2.9.3. Tableau d'avancement 2016 pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement

TABLEAU D'AVANCEMENT 2016 AU GRADE DE CHEF TECHNICIEN DE L'ENVIRONNEMENT (CTE)

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade de CTE par voie d'inscription sur tableau d'avancement les TSE justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 2ème échelon et comptant au moins 8 ans de services effectifs dans le corps des TE au 1er janvier 2016.
Les textes de référence	Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié (article 13)
Les règles de gestion	• le classement de l'établissement • le parcours professionnel • la manière de servir • les fonctions exercées • l'ancienneté

Les informations de la précédente CAPN au titre de l'année 2014

Nbre de promouvables	195
Nbre d'agents proposés	57
Nbre de postes offerts	20
Nbre de promus	20

Les dates :

Date limite de réception des propositions, toutes spécialités confondues, par le bureau MGS2	30/06/2015
Date prévisible de la CAPP spécialité espaces protégés	
Réception des résultats de CAPP des autres spécialités	29/09/2015
Date prévisible de la CAP nationale	20/10/2015

Les documents à fournir:

- la fiche de proposition et les 3 derniers comptes rendus d'entretien d'évaluation
- l'état récapitulatif des agents proposés
- les établissements n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant au bureau MGS2

Les contacts :

Adresse mail : *propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr*

Bureau	MGS 2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe au chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

Notions de services effectifs dans un corps ou un grade : Ne peuvent être pris en compte que les services effectués par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire en position d'activité. Les périodes accomplies en position de détachement sont donc exclues. Celles accomplies à temps partiel sont assimilées à des périodes à temps complet.